

## AGEN, VILLE SOLIDAIRE

*Agen a une longue tradition de solidarité et s'est pour cela doté d'un ensemble d'outils importants dans ce domaine (Agen Habitat, notre office HLM, le Centre Communal d'Action Sociale, et ses différentes actions, son service animation, etc...)*

*Notre volonté est de continuer à progresser en matière de solidarité et d'adapter l'ensemble de ces dispositifs qui ont chacun leur justification aux contraintes et aux enjeux de la période 2008-2014.*

*Nous savons aussi que les années à venir seront marquées par une exigence croissante de qualification (selon les perspectives, nos jeunes diplômés bac + 3 et plus auront tous un travail à l'exception de 2% d'entre eux). L'aide à la scolarité est donc une exigence de l'époque d'autant plus que nous venons de vivre une période marquée par l'explosion des cours particuliers qui créent une entorse grave à l'égalité des chances en matière scolaire.*

*Par ailleurs, les transports urbains jouent un rôle majeur dans l'égalité des chances. Leur adaptation aux besoins des Agenais est une priorité, parce que de là dépend, pour une bonne part, l'égalité de chances : celle de l'accès des seniors aux services, celle des jeunes au centre-ville, celle de tous dans l'accès à l'emploi.*

*La redéfinition des réponses aux besoins de transports devra aussi examiner la question de son coût pour les usagers.*



**ENGAGEMENT N° 49 :** NOUS DEVELOPPERONS LES TRANSPORTS PUBLICS AUTOUR DES OBJECTIFS DE DESERTE DE L'ENSEMBLE DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES DE L'AGGLOMERATION (Y COMPRIS CELLES SITUEES EN-DEHORS DE CELLE-CI) ET D'AMELIORATION DE L'ACCES AUX PRINCIPAUX SERVICES PUBLICS.

*Le logement est une des exigences naturelles et légitimes de chaque famille agenaise. A Agen comme partout en France, il ya encore beaucoup à faire dans ce domaine.*

*Notre équipe fera de l'accès à un logement moderne et un loyer accessible une des priorités de sa politique de solidarité.*



**ENGAGEMENT N° 50 :** NOUS PROPOSERONS A LA CAA LA TRANSFORMATION D'AGEN HABITAT EN OPAC COMMUNAUTAIRE DONT L'OBJECTIF PREMIER SERA LE DEVELOPPEMENT D'UN LOGEMENT SOCIAL DE QUALITE HARMONIEUSEMENT REPARTI SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE

L'AGGLOMERATION. CET OPAC ENGAGERA PAR AILLEURS UNE ACTION SYSTEMATIQUE DE RESORPTION DES « DENTS CREUSES » DU CENTRE-VILLE (EXEMPLE : IMMEUBLE DU QUEEN'S).



ENGAGEMENT N° 51 : LA CAA ET LA VILLE S'INVESTIRONT PLEINEMENT DANS UN NOUVEAU PROJET DE RENOVATION DE TAPIE, REPENSE EN CONCERTATION ETROITE AVEC LES HABITANTS : LA POLITIQUE DE LA VILLE DOIT S'INTERESSER AUX HABITANTS AVANT DE S'INTERESSER AUX BATIMENTS.

*La question du handicap dans la ville est trop souvent sous-estimée. Rendre notre ville plus solidaire nous impose d'agir sans plus tarder, au travers de deux engagements :*



ENGAGEMENT N° 52 : NOUS DEMANDERONS LA CREATION D'UN FONDS COMMUNAUTAIRE D'AIDE A L'ACCESSIBILITE DES ESPACES ET DES BATIMENTS PUBLICS AUX HANDICAPES POUR ATTEINDRE L'OBLIGATION LEGALE D'UNE ACCESSIBILITE TOTALE EN 2015.



ENGAGEMENT N° 53 : LA VILLE D'AGEN VEUT ETRE EXEMPLAIRE ET MENER UNE ACTION DE MISE AUX NORMES DE SES PROPRES BATIMENTS PUBLICS POUR QUE TOUS SOIENT ACCESSIBLES D'ICI A LA FIN DU MANDAT.



ENGAGEMENT N° 54 : DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT PAR « PLAQUES » (DU LIEU DE STATIONNEMENT AU LIEU DE VIE) RENDANT LA VILLE ACCESSIBLE AUX PERSONNES A MOBILITE REDUITE SERONT REALISES TOUT AU LONG DU MANDAT, EN CONCERTATION PERMANENTE AVEC LES ASSOCIATIONS CONCERNEES

*Depuis 15 ans, les villes de plus de 5000 habitants ont des obligations en matière d'accueil des gens du voyage. A Agen, rien n'a été fait et l'aire d'accueil des Cressonnieres, conçue de manière provisoire, demeure.*



ENGAGEMENT N° 55 : LA VILLE D'AGEN METTRA A DISPOSITION LE TERRAIN NECESSAIRE A L'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE, DANS LE RESPECT DE SES OBLIGATIONS LEGALES. ELLE VEILLERA A CE QUE LA CAA PRENNE EN CHARGE LA REALISATION D'UN TERRAIN D'ACCUEIL COMMUNAUTAIRE SPECIALEMENT ADAPTE POUR LES GRANDS RASSEMBLEMENTS SAISONNIERS.

*Nous savons notamment que les années à venir verront progresser le nombre de nos aînés vivants à Agen même. Il y a là pour notre ville à la fois une chance et un*

*défi majeur ; nous faisons donc de la qualité de vie de nos anciens une priorité de notre action publique en matière de solidarité.*

*Nous voulons garantir une plus grande dignité à nos aînés et aider leurs familles face aux difficultés qu'elles rencontrent.*



**ENGAGEMENT N° 56 :** LA VILLE D'AGEN AUGMENTERA DURANT LE MANDAT LES CAPACITES D'ACCUEIL DES AINES, EN FAVORISANT DE NOUVEAUX MODES DE PRISE EN CHARGE, AU TRAVERS DE FAMILLES GOUVERNANTES ET DE LIEUX D'ACCUEIL DE COURTE DUREE, Y COMPRIS DANS LE CADRE DU PLAN ALZHEIMER.



**ENGAGEMENT N° 57 :** LE PORTAGE DES REPAS A DOMICILE SERA RENFORCE ET AMELIORE, EN PORTANT UNE ATTENTION PARTICULIERE A LA QUALITE DU SERVICE RENDU A NOS AINES ET A L'ECOUTE DE LEURS ATTENTES DANS CE DOMAINE TRES SENSIBLE.



**ENGAGEMENT N° 58 :** LA VILLE RENFORCERA SA PRESENCE AUPRES DES CLUBS ET ASSOCIATIONS DE PERSONNES AGEES, CREATRICES D'UN LIEN SOCIAL INDISPENSABLE.

*C'est dès l'enfance que les premiers écarts se creusent. La ville va mobiliser son action pour que les petits Agenais et leurs familles soient au cœur de la solidarité municipale :*



**ENGAGEMENT N° 59 :** LA VILLE AIDERA A LA MISE EN PLACE DE MICRO-CRECHES (ACCUEIL D'UN PETIT NOMBRE D'ENFANTS (MAXIMUM 9) PAR 3 OU 4 ASSISTANTES MATERNELLES DANS UN LOCAL MIS EN COMMUN AVEC L'AIDE DE LA VILLE). PAR AILLEURS, LA VILLE SOUTIENDRA LA CREATION DE PLACES SUPPLEMENTAIRES EN HALTE-GARDERIES.



**ENGAGEMENT N° 60 :** DES ACTIONS D'AIDE A LA PARENTALITE (CHANTIERS EDUCATION, POINTS INFOS FAMILLES, ETC...) SERONT MISES EN ŒUVRE DANS LA PREVENTION DES CONDUITES ADDICTIVES.



**ENGAGEMENT N° 61 :** UN SCHEMA DES AIRES DE JEUX SERA REALISE EN VUE D'AUGMENTER LE NOMBRE DE CES AIRES (PAR EXEMPLE AVENUE SCHUMAN DEVANT POMPEYRIE ?)

*Nos rues, nos places accueillent aussi la plus extrême des exclusions : celle des sans logis. Des initiatives associatives de qualité ont été lancées. La Ville devra les soutenir davantage en ayant la double volonté d'aider et renforcer les accueils d'urgence et, parallèlement, de gérer avec fermeté les espaces publics, pour la dignité des uns rime avec la tranquillité des autres.*

*Agen, ville solidaire prend une dimension particulière dans nos quartiers. La voie choisie pour le prochain mandat sera celle de la concertation et de la contractualisation.*



**ENGAGEMENT N° 62 :** LA VILLE LANCERA UN ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE, CENTRE SUR L'AIDE AUX DEVOIRS, PENDANT TOUT LE PARCOURS EDUCATIF DES JEUNES, EN CONCENTRANT SES EFFORTS SUR CEUX DE NOS JEUNES QUI S'INVESTISSENT PLEINEMENT DANS LEUR REUSSITE (CF ENGAGEMENT N°\_\_ BOURSES MUNICIPALES). CE PLAN, QUI ASSOCIERA LES PARENTS, LE MONDE EDUCATIF ET ASSOCIATIF, BENEFICIERA DE LA MOBILISATION DES CENTRES SOCIAUX MUNICIPAUX.



**ENGAGEMENT N° 63 :** APRES LEUR PARCOURS SCOLAIRE, L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES DIPLOMES DES QUARTIERS DEVIENDRA UNE PRIORITE MUNICIPALE : LEUR INTEGRATION VERS DES STAGES OU LES PREMIERS EMPLOIS BENEFICIERA DE L'IMPLICATION FORTE DE LA VILLE. NOUS PROPOSERONS CETTE PRIORITE A L'ENSEMBLE DES PARTIES PRENANTES EN MATIERE D'AIDE A L'EMPLOI (ANPE, ASSEDIC, MISSION LOCALE, CONSEIL GENERAL, PLIE, ETC...).

*Les clubs sportifs et les associations culturelles de quartier jouent un rôle essentiel qui mérite qu'un partenariat fort soit tissé avec la ville.*



**ENGAGEMENT N° 64 :** LA VILLE CONTRACTUALISERA AVEC CES CLUBS & ASSOCIATIONS UNE AUGMENTATION SIGNIFICATIVE DE SON AIDE, EN CONTRE-PARTIE D'ENGAGEMENTS PRECIS DE LEUR PART (TRANSPARENCE FINANCIERE, IMPLICATION DANS LA VIE DU QUARTIER, SPORT FEMININ, TENUE DES EQUIPES DU CLUB A L'EXTERIEUR, ETC...).



**ENGAGEMENT N° 65 :** LA VILLE FAVORISERA L'ACCES DES JEUNES SPORTIFS DE QUARTIER VERS LES METIERS DU SPORT.



**ENGAGEMENT N° 66 :** LA VILLE RELANCERA LA DYNAMIQUE DES ESPACES PUBLICS NUMERIQUES, A PARTIR DES BESOINS REELS DES HABITANTS, POUR REDUIRE LA FRACTURE NUMERIQUE.